



Région académique

académie
Guadeloupe



REGLEMENT DU CONCOURS SPELLING BEE PRO

Article 1 : Généralités.

Le concours SPELLING BEE est organisé dans l'académie de Guadeloupe pour les élèves de 2nde baccalauréat professionnel et 1^{ère} année de CAP

Article 2 : Inscriptions.

Les inscriptions candidats se feront par mail à l'adresse spellingbeeguadeloupe971@gmail.com jusqu'au **14 février 2020** . Les professeurs inscriront les élèves volontaires.

Article 3 : Sélection des lauréats.

Les épreuves de sélection se dérouleront dans les établissements **entre le 2 et le 20 mars 2020** afin d'élire quatre élèves finalistes qui représenteront l'établissement le jour de la finale.

Au cours des épreuves de sélection, chaque élève candidat devra épeler successivement les mots proposés par le professeur et issus de la liste académique définie, jusqu'à l'élimination des candidats. Les 4 compétiteurs restants seront les représentants de l'établissement.

La liste de ces finalistes devra être communiquée au jury académique du Spelling Bee au plus tard le jeudi 26 mars 2020 à l'adresse mail suivante :

spellingbeeguadeloupe971@gmail.com

Article 4 : déroulement de la finale

La finale se déroulera le mardi **7 Avril 2020** au lycée Bertène JUMINER au Lamentin à partir de 8H30.

Le transport des 4 élèves finalistes et de leur(s) accompagnateur(s) jusqu'au lycée Bertène JUMINER est à la charge des établissements.

Article 5 : Remise des prix

Des récompenses seront remises à l'issue du concours. Les dix derniers finalistes se verront remettre un prix.

Les lots seront principalement composés de dons de la part des partenaires ou sponsors du concours.

Le Jury Académique du Spelling Bee Pro

Dékhia VALARD IEN- EG Anglais –lettres

Nathalie EZELIN Professeur

Catherine IBO Professeur